



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

## 1 Intitulé du projet

Modification des conditions de rejet des eaux du site au milieu naturel.

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

MOATTI

Prénom(s)

Patrick

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Dépôts Pétroliers de Fos

Raison sociale

DPF

N° SIRET

6 3 7 1 8 0 8 8 6 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

SA

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

MOATTI

Prénom(s)

Patrick

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
19. rejet en mer	Rejet en mer dont le débit est supérieur ou égal à 30 m3/h.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site DÉPÔTS PÉTROLIERS DE FOS (DPF), implanté depuis 1970 sur la zone industrielle et portuaire de Fos-sur-Mer, assure le stockage et de la distribution de carburants dans le Sud de la France.

Bien que le site soit exploité, aucun rejet dans le milieu naturel "eau" n'est autorisé. Le système actuel capte les effluents « eaux » du site, évacués par camion vers une STEP pour être traitée avant un rejet dans le milieu naturel. En l'état, les volumes conséquents d'effluents ne peuvent être traités en continu or, la surface de 32Ha du site est soumise à des facteurs météorologiques.

Le site DPF souhaite assurer une gestion continue des effluents du site (captation et traitement) dans le respect des exigences réglementaires afin de sortir les rejets vers le milieu naturel.

Le projet consiste moderniser le système existant pour collecter et traiter l'ensemble des eaux du site. L'autorisation des rejets dans le milieu naturel est dépendante du respect des valeurs de références définies par la réglementation en vigueur. La Roubine (canal qui se rejette dans le canal de navigation d'Arles à Bouc) est l'exutoire identifié pour ce projet.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'ensemble des eaux du site sera collecté vers le décanteur existant.  
Une modernisation de cette installation permettra de traiter les effluents par décantation afin d'atteindre les exigences de rejet avant de les orienter vers la Roubine.  
Le débit maximal des eaux rejetées dans le milieu naturel sera de 50m3/h.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les phases de travaux seront :

Ouverture de l'installation existante "décanteur" pour la moderniser (piégeage boues et séparation d'hydrocarbure). Durant cette étape, les effluents produits par l'exploitation du site seront gérés avec des mesures compensatoires. Des dispositifs mobiles assureront la collecte, le stockage et l'évacuation des effluents vers les STEP appropriées.

Mise en place d'équipements de décantation secondaires après le décanteur (pour assurer un traitement "de finition").

Modification des tuyauteries existantes après le décanteur pour orienter les eaux décantées vers :

- Le point de rejet (cas du respect des VLE et avec taux de salinité)
- Un réservoir déclassé pour constituer un stockage d'eau incendie (si respect des VLE et sans salinité)
- Des capacités tampons existantes B0 et B1 (cas de dépassement des VLE)
- 2 capacités spécifiques pour le stockage des huiles hydrocarbonées

Le stockage des huiles sera assuré par 2 capacités avec double enveloppes de 40 m<sup>3</sup>, adaptées au stockage d'huiles d'hydrocarbures.

Concernant l'exutoire, le raccordement à la tuyauterie qui rejoint la "Roubine" se fait à l'intérieur du site. Cette tuyauterie est existante, actuellement fermée et cadencée.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les travaux intègrent une phase de démantèlement de la capacité "B2" de 300m<sup>3</sup>. La dalle de cette capacité accueillera les 2 capacités avec double enveloppes de 40 m<sup>3</sup>.

Le réservoir R43 actuellement autorisé à stocker des produits de catégorie C sera déclassé en stockage de produits "non dangereux" pour accueillir les eaux décantées (avec respect des VLE et sans salinité). Ce réservoir sera dédié au stockage des eaux incendie et raccordé au réseau incendie existant.

Le dispositif de microbullage n'est plus opérationnel dans le bac tampon B1. La modification présentée permettra de traiter la DCO dès le passage des eaux dans le décanteur.

En phase d'exploitation,

La collecte des eaux et leur traitement permettra d'assurer une gestion en continu des effluents, de contrôler les seuils réglementaires avant le rejet dans le milieu naturel.

Cette installation est pérenne, aucun démantèlement n'est envisagé à moyen ou long termes.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Selon l'article 122-2, le dossier est concerné par le dépassement du "critère 19 : rejet en mer : débit > 30m<sup>3</sup>/h".

Le projet est dimensionné pour un débit de 50m<sup>3</sup>/h en cas de gestion d'effluents dus à un épisode pluvieux.

Le dossier est soumis à la procédure au cas par cas avec dépôt de CERFA 1473\*03 (ce document).

Toutefois, après avoir vérifié l'étape 1.c de la note du 20/12/21 "relative aux modifications des ICPE", nous ne sommes pas concernés par les critères qui conduisent à une évaluation environnementale. De même, notre projet n'implique pas de modifications substantielles au titre de l'article 181-46 III du CE ainsi que les "étapes 2 a et b" de la note du 20/12/21.

Concernant l'enquête publique, les évolutions du site depuis 2014 (date de la dernier DDAE) ne génèrent pas de dépassement de seuil (direct ou cumul) sur la partie "eau". Le projet est alors non substantiel à déclarer par PAC. DPF transmet le présent CERFA complété par un "Porté A Connaissance".

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Débit maximum de rejet	50 m3/h
Surface d'emprise au sol identique à la surface actuelle dédiée aux équipements de collecte et stockage des eaux (décanteur et bacs de stockage)	350 m2

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

### Communes traversées :

RAS

### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le site DPF dépend de la zone UEA correspondant à un espace économique mixte à dominante industrielle, comprenant notamment la Zone Industriale-Portuaire (ZIP) destinée à accueillir les constructions

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Non concerné car l'ouvrage initial n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	7 ZNIEFFs sont présentes et éloignées de la zone d'étude : 930020194 - Etang de l'Estomac- Salins de Fos – La Marro ; 930020168 - Les Marais de l'Audience – Les Grands Paluds ; 930020178 - L'étang de Lavalduc et d'Engrenier ; 930020179 - Etang de Citis ; 930020195 - Les salins de Fos – la Marronède 930020209 - Golfe de Fos-sur-Mer ; 930012434 - Etangs de Lavalduc, d'Engrenier, de Citis et du Pourra
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné, nous sommes au niveau de la mer
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2 arrêtés de Biotope sont éloignés de 2 km et 4.6 km de la zone d'étude : FR3800730 : Grands Paluds - Gonon FR3800729 : Poste de Feuillane
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la zone industrielle de Fos-sur-Mer
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1 réserve naturelle nationale située à 4.8 km de la zone d'étude : FR3600152 - Coussouls de Crau

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné, la zone de Fos Audience n'est pas couverte par une réglementation spécifique sur le bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	arrêté d'approbation datant du 30 mars 2018
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Autour du site DPF, dans un rayon de 500 mètres, un seul site est recensé, celui de la raffinerie ESSO (PAC1302879).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. Nous n'avons pas de consommateur aval.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les 3 sites Natura 2000 sont éloignés de l'aire d'étude respectivement à : 2.6 km, 4.7 km et 4.8 km FR9312015 : Etangs entre Istres et Fos FR9301595 : Crau centrale - Crau sèche FR9310064 : Crau
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1 site classé se situe à 1.8 Km de la zone de projet : 1910031268 - Rempart

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. Ce projet concerne uniquement le rejet d'effluent.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. Le point de rejet est une tuyauterie qui rejette dans un milieu aqueux qui se déverse dans le canal de Fos à Arles (NGF = O). Les eaux souterraines ne sont pas atteintes.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. Les produits que nous stockons sont liquides, nous n'émettons pas de particules voire des matières solides.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. Les produits que nous stockons sont liquides, nous n'émettons pas de particules voire des matières solides.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. Les produits que nous stockons sont liquides, nous n'émettons pas de particules voire des matières solides.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non concerné. Aucune consommation de ressources disponibles n'est nécessaire pour ce projet.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se fera sur le site de DPF qui est déjà urbanisé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les 3 sites Natura 2000 sont éloignés de l'aire d'étude respectivement à : 2.6 km, 4.7 km et 4.8 km FR9312015 : Etangs entre Istres et Fos FR9301595 : Crau centrale - Crau sèche FR9310064 : Crau Le projet n'engendrera donc pas de nuisance.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	arrêté d'approbation datant du 30 mars 2018
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fos-sur-mer est concerné par deux types de mouvement de terrain : retrait et gonflement des argiles et chutes de pierres et blocs rocheux
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. Aucun consommateur aval.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. Aucun consommateur aval.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet permet de réduire le trafic actuel d'évacuation de nos eaux pluviales vers les STEP.	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'augmente pas le fond sonore actuel du site.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est sur une zone industrielle. Aucune nuisance n'est identifiée lors de nos campagnes de mesures (tous les 3 ans)	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents du site DPF seront traités et rejetés dans le milieu naturel de la roubine. La roubine se rejette dans le canal de navigation Fos-sur-Mer à Port-de-Bouc.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La roubine

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents du site DPF seront traités et rejetés dans le milieu naturel de la roubine.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nous maintenons la production de déchet dangereux liée aux huiles d'hydrocarbures. Ces huiles continueront de partir vers les STEP adaptées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Selon les arrêtés du 2 février 98 et du 3 octobre 2010 (réglementation ICPE), des analyses d'eau de la Roubine ont été réalisées au niveau du rejet d'eaux pluviales de DPF. Elles se sont avérées conformes à la réglementation en vigueur. Le rapport de ces analyses est intégré au "Porté A Connaissance" annexé au présent CERFA.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Déshuileur:

- Système de dégrilleur automatisé avec pilotage en salle de contrôle
- Contrôle semestriel, vidange et curage annuel
- Contrôle obturateur annuel

Bacs tampons :

- Volume suffisant de stockage des eaux de lessivage (pluie décennale) et assurer un traitement différé
- Bacs soumis au plan de modernisation et inspection des installations

Nouvelles cuves (40m<sup>2</sup> x2) double enveloppes, soumises au plan de modernisation et inspection des installations

Dans les décanteurs de finition :

- Détecteurs d'hydrocarbures asservis aux vannes pour stopper les rejets vers le milieu naturel
- Détecteurs étalonnés et suivi annuellement

Réseau de tuyauterie:

- Process qui permet de faire circuler les flux entre les bacs tampons et le décanteur (en cas de débit d'arrivée trop rapide dans le décanteur ou de dépassement de VLE en sortie de décanteur)
- Equipé d'un organe de sectionnement vers le milieu naturel

Canal de mesure avec dispositif de contrôle fixe, étalonné et vérifié annuellement.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des résultats des analyses d'eau de la Roubine ainsi que du projet global, évalué selon les critères correspondant à une modification, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale. Le projet ne présente pas de risque significatif de dégradation du milieu naturel, compte-tenu des mesures prises pour protéger l'Environnement.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

*i* Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 5 : Localisation par rapport aux zones naturelles	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 6 : Dossier « Porter à Connaissance » avec les modalités nécessaires à l'évaluation du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

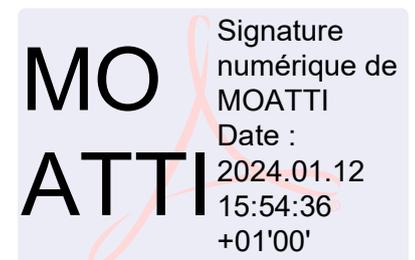
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /    /



Signature du (des) demandeur(s)